



פיקוד העורף

Directives pour le choix d'une chambre sécurisée

Afin d'être prêt à l'éventualité de tirs de roquettes et de missiles et de se protéger comme il se doit, il est impératif de déterminer à l'avance l'emplacement d'une chambre qui servira de chambre sécurisée.

Il est très important de choisir cette chambre au sein de votre maison ou à tout endroit où vous pourriez vous trouver, et ce dans l'ordre de priorité suivant :

1. La chambre forte - « **Mamad** » : espace protégé au sein de la maison, ou « **Mamak** » espace protégé à l'étage, sont le choix prioritaire.
2. S'il n'existe pas de Mamad ou de Mamak dans l'immeuble dans lequel vous vous trouvez, vous devez choisir une chambre qui vous servira d'abri. Il est préférable que cette pièce possède un minimum de murs extérieurs, de fenêtres et d'ouvertures. Si vous ne possédez pas une telle pièce, choisissez la cage d'escaliers comme abri de protection.
3. Les locataires du dernier étage de l'immeuble choisiront la cage d'escaliers de l'étage du dessous comme abri de protection.

Directives en cas de tirs de roquettes

Dès que la sirène retentit, que des bruits d'obus ou que l'alerte «Tseva Adom» se font entendre, vous disposez de **30 secondes** pour agir et suivre les instructions suivantes : Les personnes se trouvant à l'intérieur d'une habitation devront entrer immédiatement dans la chambre sécurisée (Mamad) et fermer le volet en acier de la fenêtre.

Dans le cas où il n'existe pas de Mamad, elles devront entrer dans la chambre qui sert d'abri. Il est préférable que cette chambre possède un minimum de murs extérieurs, de fenêtres et d'ouvertures. Si une telle chambre n'existe pas, elles devront sortir de l'appartement et se réfugier dans la cage d'escaliers.

Dans la chambre sécurisée ou l'espace protégé : vous devez vous asseoir sur le sol, à une hauteur inférieure de celle de la fenêtre, et vous blottir contre le mur intérieur. En aucun cas, vous ne devez vous asseoir en face de la fenêtre.

Les personnes se trouvant à l'extérieur à proximité de bâtiments, devront entrer dans un immeuble ou un abri proche.

Dans un espace ouvert, elles devront se coucher à terre et protéger leur tête de leurs mains.

Les personnes se trouvant dans un véhicule devront s'arrêter sur le bord de la route, sortir du véhicule et entrer dans l'immeuble ou l'abri le plus proche. S'il n'y a pas de moyen de sortir du véhicule dans un délai de 30 secondes, elles devront s'arrêter sur le bord de la route et attendre cinq minutes.

Une fois le délai de cinq minutes écoulé, il est possible de sortir de l'abri si aucune directive différente n'est donnée.

Il est important d'éviter tout rassemblement à l'endroit où sont tombées les roquettes. De même, il est impératif de s'éloigner de tout objet non identifié ou de roquettes tombées au sol. Dans un tel cas, prévenez immédiatement la police.

Des informations supplémentaires sont disponibles sur le site internet de Pikoud Haoref (le département chargé de la population civile) à l'adresse www.oref.org.il ou par téléphone au 1207